



**PRÉFÈTE
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Pôle Environnement et Urbanisme

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

pour la construction d'un parc éolien sur la commune de Frôlois

Par arrêté préfectoral numéro 1606 du 1^{er} octobre 2026, une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte du lundi 26 octobre 2026 - 9h00 au mardi 26 janvier 2027 - 17 h00 relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée auprès de la Préfète de la Côte-d'Or, par la société SAS CPENR de Frôlois dont le siège social est situé 1 rue de la Soufflerie – 31500 Toulouse, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Frôlois. Le projet de parc éolien se compose de 5 éoliennes et de 3 postes de livraison.

CONSULTATION :

Le dossier peut être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation publique en parallèle de l'instruction :

- sur le site Internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7719/>
- et, au besoin, en version papier pour le dossier initial de demande, à la préfecture de la Côte d'Or -DCPPAT- aux horaires d'ouverture du public de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, jusqu'au 20 janvier 2027.

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés au pétitionnaire :

Mme Caroline WOLFF
Responsable de projets éoliens
Tél. : 06 71 11 62 96
Courriel : caroline.wolff@aboenergy.com

DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

par décision du Tribunal administratif de Dijon du 18 juin 2026 :

- Monsieur Georges LECLERCQ, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête.

- Madame Carole VOLPOËT et monsieur Dominique LANTERNIER sont désignés membres de la commission d'enquête

- Monsieur Alain DUROUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, il remplacera un membre de la commission d'enquête en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure, par décision susvisée du tribunal administratif.

DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :

Dans les quinze premiers jours de la consultation du public, la commission d'enquête organise une réunion publique d'ouverture, avec la présence du pétitionnaire :

***Samedi 07 novembre 2026 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de Frôlois
Grande rue 21150 - Frôlois***

Dans les quinze derniers jours de la consultation du public, la commission d'enquête organise une réunion publique de clôture, avec la présence du pétitionnaire :

La date, lieu et horaires de la réunion de clôture seront précisés sur le site Internet dédié à la consultation :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7719/>

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

La commission d'enquête assurera 9 permanences, selon le calendrier suivant :

- Lundi 26 octobre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Frôlois
- Vendredi 30 octobre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière
- Jeudi 05 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Darcey
- Samedi 07 novembre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Frôlois
- Samedi 14 novembre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Frôlois
- Vendredi 20 novembre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière
- Lundi 23 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Darcey
- Vendredi 04 décembre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière
- Jeudi 10 décembre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Darcey
- Lundi 25 janvier 2027 de 14h00 à 17h00 en mairie de Frôlois

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

Les observations et propositions du public peuvent être adressées, avant la fin du délai de consultation du public :

- sur le site Internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7719/>
- par courriel électronique, à l'adresse suivante :
consultation-du-public-7719@registre-dematerialise.fr
- par voie postale, à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante :

*Préfecture de la Côte-d'Or -
DCPPAT – commission d'enquête - projet parc éolien de la Frôlois .
53 rue de la préfecture
21000 – DIJON*

RÉSULTATS :

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront rendus dans un délai de trois semaines après la clôture de la consultation et seront consultables sur le site Internet dédié à la consultation pendant une durée d'un an : <https://www.registre-dematerialise.fr/7719/>

DÉCISION :

À l'issue de la consultation, la Préfète statue sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu du rapport établi par le service instructeur coordonnateur.

Dijon le 1^{er} octobre 2026
La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
le Secrétaire général
SIGNÉ
Denis BRUEL